

Décision de délégation de signature

En application de l'article D 511-64 al. 3 du Code Rural, **Monsieur André SERGENT, Président de la Chambre d'Agriculture de Région Bretagne**, établissement public dont le siège est situé à Rennes (35), 1 Rue Maurice Le Lannou

DONNE DELEGATION A :

Monsieur Julien MORCET, Directeur Administratif et Financier de la Chambre d'Agriculture de Région Bretagne, à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité du Président de la Chambre d'Agriculture de Région Bretagne, l'acte authentique de vente portant sur l'acquisition de la station expérimentale de Crécom – Saint Nicolas du Pelem (22) auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, selon les modalités définies dans les délibérations prises lors des sessions du 13 mars 2023 et du 18 mars 2024.

La présente décision sera notifiée à l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de Région Bretagne et publiée.

Fait à Rennes, le 12 juin 2024

Le Président,

André SERGENT,

